

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L3313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les données détaillées sont présentées dans les rapports et les documents budgétaires sur le site internet du Département.

L'exécution du budget 2021 du Conseil départemental du Gard s'est traduite par les mouvements suivants :

- Dépenses réalisées (mandats 2021 émis) : 1.105,4 M€ (1)
- Recettes réalisées (titres 2021 émis) : 1.189,9 M€ (2)
- Reprise du résultat antérieur : 60 M€ (3)
- Restes à réaliser recettes : 3,9 M€ (4)
- Restes à réaliser dépenses : 4,4 M€ (5)
- Résultat : 143,9 M€ (6)=(2)+(3)+(4)-(1)-(5)

Les dépenses 2021 : 1.105,4 M€

En millions d'euros

Présentation des dépenses fondée sur la nomenclature fonctionnelle réglementaire (fonctionnement et investissement).

Dépenses d'ordre		117,1	Ecritures comptables réglementaires ¹
Dépenses réelles		988,3	
Dont			
Action sociale	550,1	RSA	203,5
		Personnes handicapées	80,4
		Famille-enfance	109,4
		Personnes dépendantes APA	70,6
		Personnes âgées	43,7
		Autres	42,5
Prévention médico-sociale		9,4	Notamment PMI et planification familiale
Réseaux et infrastructures		81,3	Notamment routes départementales, eaux et assainissement
Sécurité		52,9	Notamment contribution au SDIS

¹ Les écritures d'ordre ne se traduisent par aucun flux de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements.

Enseignement	61,4	Notamment collèges
Aménagement et environnement	23	Notamment développement urbain, logement, environnement
Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs	12,8	
Développement économique	9,1	Notamment développement touristique
Transports	2,2	
Services généraux	124,5	Notamment participation à la péréquation interdépartementale, compensation transfert de compétence à la région, bâtiments administratifs, fonctionnement courant
Remboursement de la dette et charges financières	61,6	Remboursement des emprunts 50,9 ; paiement des intérêts 10,7

Les dépenses de personnel figurant au chapitre 012 sont de 157,7 M€.

Sur 1.000 € de dépenses réelles effectuées par le Département, 557 € sont consacrés au social, son principal domaine de compétence.

Les recettes 2021 : 1.189,9 M€

En millions d'euros

Présentation des recettes fondée sur l'instruction comptable réglementaire.

Recettes d'ordre		117,1	Ecritures comptables réglementaires ²
Recettes réelles		1.072,8	
Dont			
Impôts locaux	64,7	CVAE	29,3
		FNGIR	17,7
		Autres	17,7
Impôts et taxes	662,2	Fraction de TVA (suppression TFPB)	220
		DMTO	186,8
		TSCA	110,4
		TICPE	106,5
		Taxe sur l'électricité	9,1
		Autres	29,4
			Compensation versée par l'Etat liée à la suppression de la taxe professionnelle
			Notamment péréquation interdépartementale
			Droits de mutation
			Taxe sur les conventions d'assurance
			Taxe de consommation sur les produits énergétiques
			Notamment péréquation interdépartementale

² Les écritures d'ordre ne se traduisent par aucun flux de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des amortissements réglementaires.

Dotations, participations et subventions	228,3	DGF	107,7	Dotation versée par l'Etat pour le fonctionnement courant
		CNSA APA-PCH	42,6	Fonds versés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
		DCRTP	20,1	Compensation versée par l'Etat liée à la suppression de la taxe professionnelle
		FCTVA	12,6	Compensation partielle par l'Etat de la TVA payée par le Département
		FMDI	8,2	Fonds versés par l'Etat pour l'insertion
		Autres	37,1	Notamment participations et subventions reçues
Emprunt			35	
Affectation du résultat exercice précédent			50	Ecriture comptable réglementaire
Autres recettes			32,6	Notamment recouvrement de dépenses d'aide sociale

Les autres chiffres-clé

- Population 2021 : 745.458 habitants
- Dépenses réelles par habitant : 1.326 €
- Taux de la taxe foncière : taxe supprimée en 2021
- Encours de dette et assimilé au 31/12/2021 : 508,3 M€, soit 682 € par habitant
- Annuité de la dette³ 2021 par habitant : 84 €
- Total du bilan au 31/12/2021 : 3.101 M€
- Budget annexe Ingénierie publique : résultat de -3.079,95 €
Mission d'ingénierie rémunérée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Instruction M4.
- Budget annexe CAMSP : résultat de 103.781,48 €
Prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants par le centre d'action médico-social précoce de Nîmes. Instruction M22.

³ L'annuité de la dette correspond à la somme des remboursements du capital des emprunts et des règlements d'intérêts.